Collectif "Tant qu'il y aura des Bouilles" La Bouillonnante Barat 81310 Lisle-sur-Tarn collectifbouilles@riseup.net

Lisle sur Tarn le 23 février 2014

à Monsieur CARCENAC Thierry Président du Conseil général du Tarn à tous les conseillers généraux du Tarn Hôtel du Département 81013 ALBI Cedex 09

Objet : lettre ouverte - projet de barrage de Sivens

Monsieur,

Suite à l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 février 2014 autorisant à effectuer, dès le mois de février, une partie des déplacements d'espèces protégées et, dès le mois de mars, le déboisement de la zone d'emprise prévue pour le barrage du Testet, nous vous demandons de prendre publiquement position contre le projet de barrage de Sivens.

Nous vous rappelons que, dans ce projet, la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) est dans une situation de conflit d'intérêts car elle est à la fois : bureau d'études, concessionnaire pour la maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, futur exploitant potentiel et vendeur de matériel d'irrigation. C'est pourquoi la CACG, rémunérée au pourcentage du budget total (100% sur fonds publics) a eu tout intérêt à proposer à ces mêmes pouvoirs publics un projet surdimensionné, et sur un site géologiquement inadapté, ces choix ayant pour seule finalité logique d'augmenter le coût total de réalisation.

L'utilité générale du barrage de Sivens a été inventée par la CACG elle-même qui a orienté la procédure administrative en jonglant avec les dossiers de façon à falsifier les données :

Les besoins en irrigation ont été surévalués de 200% par rapport aux propres données de la CACG, d'où le surdimensionnement du barrage à proportion.

La commission d'enquête publique avait conditionné son avis favorable à celui du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ; c'était une condition à l'autorisation de travaux et à la déclaration d'utilité publique. Or, le CNPN et le CRSPN (Conseil Régional Scientifique du Patrimoine Naturel), ont émis plusieurs avis défavorables au projet, mais n'ont pas été écoutés.

71 espèces protégées répertoriées sur le site n'ont pas été prises en compte dans l'enquête publique (sur un total de 94 espèces protégées répertoriées à ce jour).

De nombreux rapports et avis n'ont pas été pris en compte : rapport critique de l'ONEMA ; rapport de la CACG de 2001 ; plan de gestion des étiages du Tescou ; rapports critiques du Collectif pour la Sauvegarde de la Zone humide du Testet portant sur l'expertise de la CACG faite en 2001 et sur sa pseudo actualisation en 2009 par la même CACG ; préconisations du Conseil Général du Tarn concernant la compensation des zones humides détruites (ce dernier préconisait au moins 24 hectares de compensation : c'est le chiffre de 19 ha qui a finalement été retenu).

Trois recours en justice sont en cours. Le référé suspension Loi sur l'Eau a été rejeté par le Tribunal Administratif : le juge, M. Bachoffer, n'a pas daigné motiver sa décision, ce qui est contraire au code de déontologie des magistrats. Le Collectif pour la Sauvegarde de la Zone humide du Testet s'est pourvu en cassation au Conseil d'Etat. Si les travaux se réalisaient, et atteignaient un point de non-retour, avant que la justice ait tranché, ce serait la victoire du fait accompli, même si le jugement

devait être en notre faveur comme cela s'est souvent vu ailleurs, notamment pour le barrage de Fourogue, à côté d'Albi.

Nous nous étonnons que plusieurs des principaux promoteurs du projet soient à la fois élus au Conseil Général, du Tarn ou du Gers, membres de la CAGC, et membre de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui est financeur du projet à 50%.

- M. Francis DAGUZAN est Président de la CACG, vice-Président du Conseil Général du Gers, représentant de ce département, et membre du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, financeur du projet.
- M. Alain VILLOCEL est Directeur Général de la CACG et vice-Président de la commission « Programme, finances et évaluation » de l'Agence de l'eau Adour Garonne, financeur du projet.
- M. André CABOT, est membre du conseil d'administration de la CACG, où il représente le département du Tarn. Il est aussi :
- °Conseiller Général du Tarn et porteur de projet de retenue de Sivens au Conseil Général, rapporteur pour la « commission permanente du projet de retenue de Sivens sur le Tescou Déclaration de projet et demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique du projet »
- °Membre du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour Garonne et vice-Président de la commission des interventions (qui examine les dossiers de demandes d'aides pour lesquels elle formule un avis).
- °Membre du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires)

Sachant que la CACG est actuellement confrontée à une baisse d'activités, et qu'elle aurait besoin de nouveaux financements publics, nous émettons des doutes quant à la légitimité de ces personnes pour débattre de l'intérêt général de ce projet. Les citoyens n'acceptent pas que le Conseil Général serve de faire valoir à la CACG.

Comme nous vous l'avons fait savoir dans notre précédent courrier du 14 février dernier, nous remettons aussi en cause la régularité de la procédure d'expulsion qui a été menée concernant la parcelle du Conseil Général que nous occupons. Nous estimons que cette occupation, éminemment politique, est légitimée par votre refus de prendre en compte nos objections à l'encontre des rapports de la CACG et de ses affiliés.

Étant donné les nuisances qu'apporterait ce barrage, son coût pour la collectivité, la façon antidémocratique dont le projet a été imposé, mais aussi les nombreux conflits d'intérêts tels que nous les avons pointés précédemment, le collectif "Tant qu'il y aura des Bouilles", constitué d'individus de tous bords, s'oppose et s'opposera sur le terrain de façon physique, organisée et pacifique à tous travaux de déboisement et autres opérations liés à ce chantier. Que le campement sur le terrain du collectif soit expulsé ou pas, une résistance déterminée empêchera que le projet soit mené à bien. Le collectif "Tant qu'il y aura des Bouilles" s'inscrit dans un mouvement national et mondial de lutte contre les grands projets nuisibles, un réseau multiple et réactif, pour une société qui préserve humblement notre hôte, la Terre.

C'est pourquoi, nous vous invitons, à prendre publiquement position contre le barrage de Sivens, en demandant l'annulation de ce projet, conformément à ce qui est en votre pouvoir, et conformément à l'idéal démocratique et à la défense de l'intérêt général propres à votre fonction,

Nous vous proposons d'élaborer ensemble, pour la zone humide du Testet, un projet alternatif et pédagogique de sauvegarde s'inscrivant dans un modèle de société viable et durable, écologiquement et socialement, qui soit aussi de nature à sécuriser les revenus des exploitants de la vallée.

En espérant que vous serez sensible au fait que nous agissons pour le bien commun et non par intérêt personnel, et que vous-même agirez dans ce sens, nous vous prions d'agréer, nos salutations respectueuses du Vivant.